

Communauté de Communes du Val d'Ardoux

PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire

SEANCE DU 11 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le onze juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire régulièrement convoqués se sont réunis à la Mairie de Cléry Saint André, sous la Présidence de Monsieur HAUCHECORNE.

Date de la convocation : 4 juin 2015

Etaient présents :

COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ : M. Gérard CORGNAC, M. Claude BOISSAY, Mme Odile BOURGOIN, Mme Catherine BURAUULT, M. Alain DIET, Mme Nathalie DUPUIS et M. Olivier JOUIN et Mme Sylvie THIERY.

COMMUNE DE DRY : M. Jean-Marie CORNIERE, Mme Danielle BARET, Mme Florence CHEVRIER et M. Pierre FRANCOIS.

COMMUNE DE JOUY LE POTIER : M. Gilles BILLIOT, Mme Catherine COLAS, M. Pascal HERRERO et Mme Catherine SEGURA

COMMUNE DE MAREAU AUX PRES : M. Bertrand HAUCHECORNE, Mme Chantal BUREAU et M. Didier COURTOIS.

COMMUNE DE MEZIERES LES CLÉRY: Mme Danielle COROLEUR et Mme Martine BAUDOIN

Etait excusé :

COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ : M. Daniel ZONCA qui a donné pouvoir à M. DIET

La séance est ouverte à 18h35

Secrétaire de séance : Mme CHEVRIER

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 avril 2015
- 2 - Election du 1^{er} Vice-président
- 3 - Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
- 4 - Choix du maître d'œuvre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire
- 5 - Convention avec le C3M pour la viabilisation du terrain de la maison de santé
- 6 - Abandon de la subvention pour la maison de santé inscrite dans le contrat régional 2011-2015
- 7 - Marché de travaux en groupement de commandes pour le programme 2015 de voirie : validation du programme et de la convention constitutive du groupement
- 8 - Consultation groupée pour le contrôle des équipements sportifs : convention constitutive et choix de l'entreprise
- 9 - Proposition d'une subvention à l'association Cléry Son Histoire en Lumière
- 10 - Convention de participation au centre de loisirs avec la commune d'Ardon
- 11 - Décisions Modificatives budgétaires
- 12 - Questions et affaires diverses

1 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 avril 2015

Le procès verbal du conseil communautaire du 14 avril 2015, transmis à chacun des membres, est adopté à l'unanimité.

2 - Election du 1^{er} Vice-président

M. Hauchecorne rappelle que suite à la démission de M. Boissay de son mandat de 1^{er} Vice-président, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Délibération n° 2015/40 :

Monsieur Le Président propose que soit choisi un élu de Cléry et avance la candidature de Gérard CORGNAC sur proposition de la municipalité de cette commune. Il demande s'il y a d'autres candidatures. Personne d'autre ne s'étant porté candidat, le conseil communautaire désigne deux assesseurs, Mme Florence CHEVRIER et M. Pierre FRANCOIS, et procède au vote.

M. Corgnac est élu avec 21 voix (1 abstention)

M. Corgnac est proclamé 1^{er} vice-président de la communauté de communes du Val d'Ardoux et est immédiatement installé. Il présidera la commission thématique Economie- Tourisme en remplacement de Claude Boissay.

3 – Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

M. Hauchecorne informe que dans le cadre de ses délégations de pouvoirs et suite à la décision de réaliser un marché de travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement conjoint avec la commune de Saint Hilaire, il a été nécessaire de prendre une mission spécifique de maîtrise d'œuvre.

Aussi un contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction de chaussée rue du Cas Rouge a été signé avec la société INCA pour un montant total de 3000 € HT avec une répartition à 50 % entre les deux maîtres d'ouvrage.

4 - Choix du maître d'œuvre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire

Délibération n° 2015/41 :

Mme Coroleur rappelle qu'un marché à procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire a été lancé avec date limite de remise des offres le 18 mai à 16 h. Elle présente le travail d'analyse du groupe qui s'est réuni le 18 et le 28 mai (en présence du cabinet Narthex) pour étudier, selon les critères d'évaluation définis dans la consultation, les différents dossiers.

36 plis ont été reçus mais 2 plis ont été jugés irrecevables, par conséquent 34 plis ont été analysés.

Les offres pour la mission de base vont de 95 400 € HT à 219 072 € HT.

M. Herrero précise que deux dossiers ont particulièrement retenu l'attention d'où un choix particulièrement difficile pour le groupe. Les membres du groupe de travail s'expriment sur ces dossiers et proposent à la majorité de retenir la société OGLO, architecte mandataire d'un groupement comprenant deux autres bureaux d'étude, un économiste OPC et un coordonnateur SSI. Le coût de la mission est de 117 600 € HT pour la tranche ferme et de 28 000 € HT pour la tranche conditionnelle.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE, à la majorité (12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions) de retenir l'architecte mandataire OGLO et son équipe pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire à Cléry Saint André pour une rémunération prévisionnelle de 117 600 € HT pour la tranche ferme et de 28 000 € HT pour la tranche conditionnelle.

- AUTORISE le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la tranche ferme.

5 - Convention avec le C3M pour la viabilisation du terrain de la maison de santé

M. Diet explique que le C3M a programmé des travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de la Gare à Cléry et a proposé à la CCVA de réaliser en même temps les travaux de viabilisation du terrain de la future maison de santé pluridisciplinaire.

Il s'agit ainsi de préparer les branchements aux différents réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz et téléphone). Le coût prévisionnel des travaux de viabilisation réalisés par l'entreprise BSTP s'élève à 4 320 € HT et sera remboursé par la CCVA au C3M. Il est proposé de passer une convention avec le C3M précisant la nature des travaux incombant à chacun, les modalités d'intervention de la CCVA et du C3M ainsi que le financement des travaux.

Délibération n° 2015/42 :

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE les travaux rue de la Gare pour la viabilisation du terrain de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire, place de Gaulle à Cléry, pour un montant prévisionnel de 4 320 € HT.

- PREND acte que la Communauté de Communes du Val d'Ardoux s'engage à rembourser le C3M pour ces travaux

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le C3M pour la réalisation de ces travaux.

6 - Abandon de la subvention pour la maison de santé inscrite dans le contrat régional 2011-2015

M. Hauchecorne rappelle que la CCVA a obtenu dans le contrat régional actuel une subvention de 300 000 € pour la réalisation de la maison de santé. Cependant, compte tenu de l'avancement de notre projet, il s'avère que la CCVA ne pourra pas respecter les délais d'éligibilité à cette subvention. Aussi M. Hauchecorne propose d'y renoncer dans le cadre du contrat régional actuel et de demander la réinscription de ce projet dans le prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2016-2020. Il informe aussi que le bureau a aussi proposé d'inscrire dans le prochain CRTS, un projet d'isolation du gymnase. M. Cornière est missionné pour travailler sur ce projet et notamment l'aspect financier.

Délibération n° 2015/43 :

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- RENONCE aux crédits réservés dans le cadre du Contrat Régional 2011-2015 pour la réalisation de la maison de santé à Cléry.

7 - Marché de travaux en groupement de commandes pour le programme 2015 de voirie

M. Billiot informe que la commission a élaboré un programme 2015 pour les travaux de voirie avec un coût prévisionnel de 200 000 € HT. Certains travaux ont déjà été réalisés compte-tenu de leurs urgences et d'autres sont en cours dans le cadre d'un marché groupé avec la commune de Saint Hilaire. Pour les voiries restantes, elles font l'objet d'un marché de travaux dans le cadre d'un groupement de commande.

M. Billiot précise que le dossier de consultation des entreprises a été élaboré conjointement par la CCVA et les services techniques de la commune de Cléry, mis à disposition. Les modalités de cette mise à dispositions seront précisées dans une convention. Les travaux seront suivis par les élus de la commission voirie.

M. Billiot rappelle le programme 2015 des travaux de voirie qui fera l'objet du marché :

- Route de Mézières à Cléry-Saint-André
- Route du Bréau (de la rue du Gué du roi jusqu'à la limite de commune) Cléry-Saint-André
- Route de Meung à Dry

- Chemin du Colombier à Mézières-lez- Cléry
- Rue du Bas des vallées (depuis le trembleau jusqu'à la D15) à Mézières-lez- Cléry
- Rue de la Grange à Mézières-lez- Cléry
- Rue du Trembleau à Mézières-lez- Cléry
- Route de Cléry-Saint-André (depuis la RD215 jusqu'au Mont des élus) à Mézières-lez- Cléry
- Rue du Buisson (depuis les 4 rues jusqu'à la RD215) à Mézières-lez- Cléry
- Rue du Bréau (de l'intersection avec la rue du Fourneau jusqu'à la RD15) à Mézières-lez- Cléry
- Rue de l'aubier à Mézières-lez- Cléry

Il précise que la Communauté de Communes du Val d'Ardoux propose aux communes sur lesquelles elle intervient dans le cadre de son programme 2015 de voirie, de s'associer à elle pour la réalisation des travaux répondant aux besoins des parties. Les communes de Cléry, Dry et Mézières se sont associées à la CCVA.

Dans un intérêt de simplification des procédures, la Communauté de communes du Val d'Ardoux propose aussi de passer un marché groupé, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, et d'en être le coordonnateur.

A ce titre elle serait en charge des opérations de consultation et de sélection du ou des candidats, de l'organisation de la commission d'appel d'offres le cas échéant, de la signature, de la notification, ainsi que de l'exécution du marché pour le compte du groupement. La commune s'engagerait quant à elle à payer directement les factures au(x) titulaire(s) du marché à hauteur du montant réel des travaux la concernant.

M. Billiot précise que la consultation pour ce MAPA est lancée depuis le 5 juin avec remise des offres pour le 26 juin, l'analyse des offres aura lieu le 8 juillet et le marché sera attribué lors du conseil communautaire du 9 juillet.

Délibération n° 2015/44 :

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le programme 2015 des travaux de voirie lancé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée
- APPROUVE la création du groupement de commande entre la Communauté de Communes du Val d'Ardoux et les communes de Cléry-Saint-André, Dry et Mézières-lez-Cléry pour la réalisation des travaux de voirie du programme 2015
- PREND ACTE que la Communauté de Communes du Val d'Ardoux est coordonnateur du groupement
- CREE un groupe de travail, chargé d'analyser les offres, composé des personnes suivantes :
 - * Présidence : le représentant du groupement de commande : M. Hauchecorne
 - * un élu de chaque membre du groupement de commande, membre de la commission voirie de la Communauté de Communes soit pour la communauté de Communes du Val d'Ardoux, M. Billiot, pour Cléry Saint André, M. Zonca, pour Dry M. François et pour Mézières-Lez-Cléry, M. Dufournier.
- AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande pour le programme 2015 de travaux de voirie

8 - Consultation groupée pour le contrôle des équipements sportifs

M. Cornière informe que la communauté de communes du Val d'Ardoux a proposé aux communes membres de travailler de façon concertée et conjointe pour la réalisation d'un contrôle réglementaire groupé de leurs matériels sportifs et récréatifs.

Ces six collectivités ont désigné la communauté de communes du Val d'Ardoux comme chef de file pour l'organisation de ce dossier concerté, notamment, en lançant une procédure de consultation des entreprises conjointe.

La commission Sport de la CCVA chargée de l'analyse des offres s'est réunie le 3 juin 2015, dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, pour choisir le prestataire chargé de réaliser le contrôle des matériels sportifs et récréatifs.

Trois entreprises ont présenté une offre.

La commission Sport propose de retenir l'entreprise Soléus.

M. Cornière précise que chaque collectivité doit délibérer sur les contrôles qu'elle souhaite réaliser notamment le test HIC pour les sols souples et signera en conséquence un acte d'engagement.

L'acte d'engagement relatif à la Communauté de Communes du Val d'Ardoux est de 899,80 € TTC

Une convention entre les six collectivités partenaires est proposée afin de formaliser les modalités d'engagement de cette commande groupée par procédure adaptée, avec paiement direct de chaque collectivité au fournisseur.

Ce marché public ne pourra être validé en l'état qu'à réception par la communauté de communes du Val d'Ardoux des actes d'engagement des cinq autres collectivités partenaires.

Délibération n° 2015/45

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de commande groupée avec les cinq autres collectivités partenaires.
- VALIDE la proposition de la commission Sport de retenir la société Soléus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché public correspondant à Communauté de Communes du Val d'Ardoux, avec cette société.

9 - Proposition d'une subvention à l'association Cléry Son Histoire en Lumière

M. Hauchecorne informe de la demande de subvention de l'association Cléry Son Histoire en Lumière pour son spectacle « La Renaissance » qui aura lieu sur le Parc culturel Val d'Ardoux à Dry. Le bureau a étudié cette demande mais n'est pas parvenu à un accord sur le montant de subvention. Aussi est-il proposé au conseil d'attribuer soit 1 000 €, soit 1 515 €.

M. Corgnac explique que la commune de Cléry, dans le cadre des économies budgétaires, a réduit pour 2015, le montant des subventions accordées aux associations. Aussi pour la même raison et dans la mesure où la CCVA a attribué en 2014, une subvention de 1000 € à l'association, il est opposé à une augmentation de plus de 50 %. Il souligne que la commune de Cléry apporte aussi un soutien logistique important à cette association.

M. Billiot souligne que la CCVA aide déjà cette association en ayant proposé un terrain sur sa zone d'activité, il est certes favorable pour aider cette association mais souhaite le maintien de la subvention à 1 000 €.

Mme Colas considère que cette association dynamise fortement notre territoire se déclare opposé à des réductions sur les subventions.

M. Hauchecorne explique que l'on vient de prévoir un programme de restauration routière de 200000€ et que l'on peut bien consacrer 1515€ à la culture pour un événement de portée départementale sinon plus.

M. Cornière se déclare favorable à une subvention de 1 515 €.

Délibération n° 2015/46 :

M. Jouin, Président de l'association Cléry Son Histoire en Lumière ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (11 voix pour et 10 voix contre) :

- VOTE une subvention pour l'année 2015 de 1 515 € à l'association Cléry Son Histoire en Lumière.

10 - Convention de participation au centre de loisirs avec la commune d'Ardon

M. Hauchecorne rappelle que la commune d'Ardon a déjà sollicité la CCVA pour que les enfants de cette commune bénéficient de notre accueil de loisirs pour le mois de juillet et le conseil communautaire a émis

un avis favorable. Désormais la commune d'Ardon souhaite aussi offrir cette possibilité aux familles pour le mois d'août et les vacances de Toussaint.

Cette convention a pour objet d'instituer les modalités organisationnelles et financières entre la commune d'Ardon et la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, en ce qui concerne l'accueil des enfants de d'Ardon au Centre de Loisirs de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux situé à Jouy-le-Potier.

Délibération n° 2015/ 47

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention de participation des enfants d'Ardon au centre de loisirs pour la semaine le mois d'août et les vacances de la Toussaint 2015.

11 - Décision Modificative budgétaire

M. Hauchecorne rappelle les décisions qui justifient les modificatives budgétaires :

- l'attribution d'une subvention de 1 515 € à l'association Cléry Son Histoire en Lumière
- la mauvaise imputation comptable des subventions à verser à la commune de Mareau dans le cadre du PACT
- la mauvaise imputation comptable des pénalités à verser à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le marché de réhabilitation de la maison médicale
- l'attribution d'une subvention à l'Association les Amis de Cléry de 4 304,40 € au regard du bilan présenté et conformément à l'action inscrite dans le PACT 2015. (virement de crédits car déjà inscrits dans le BP 2015 à l'article dépenses imprévues).

Délibération n° 2015/48 :

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

VOTE la décision modificative budgétaire suivante :

- Subventions annulées pour commune de Mareau (article 6574) = - 1 890 €
- Subvention à l'association Cléry Son Histoire en Lumière (article 6574) = + 1 515 €
- Subvention l'Association les Amis de Cléry (article 6475) = + 4 304,40 €
(soit au total à l'article 6475 = + 3 929,40 €)
- Subventions 2015 commune de Mareau (article 657341) = + 1 890 €
- Pénalités sur marché (article 6711) = + 1 344 €
- Dépenses imprévues (article 022) = - 7 163,40 €

12 - Questions et affaires diverses

* Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'éducation musicale dans les écoles

Délibération n° 2015/49 :

M. Hauchecorne rappelle que la CCVA contribue à l'éveil musical des enfants scolarisés dans les écoles primaires avec une intervenante. Le Conseil départemental du Loiret aide financièrement les cours d'éducation musicale dans écoles primaires publiques et privées.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- SOLLICITE le Conseil départemental du Loiret pour l'attribution d'une subvention pour l'éducation musicale dans les écoles de la CCVA pour l'année scolaire 2014/2015.

* Campagne communication

M. Hauchecorne explique que la CCVA a été contactée pour s'associer à une campagne de promotion touristique de nos territoires sur le Tram d'Orléans pendant 14 jours (fin juin - début juillet). Les partenaires concernés sont : les villes de Meung et Beaugency, les communautés de communes du Val des Mauves et du canton de Beaugency. Le budget global s'élève à 5 344 € HT, dont 1 000 € HT pour la

CCVA. Le bureau a émis un avis favorable et a missionné la commission communication pour la mise en œuvre de cette action.

Mme Baudoin explique le choix des visuels pour la commission et présente ce qui va circuler sur le tram.

* Manifestations à venir

Mme Bourgoïn rappelle que le week-end du 13 et 14 juin à Jouy le Potier se dérouleront trois événements culturels regroupés sous le nom de « Rencontre des Arts ». Tout d'abord l'art de la céramique avec le 6^{ème} marché de potiers qui réunira durant deux jours, 30 potiers professionnels, un atelier de modelage et une initiation de tour de potier. Les arts plastiques ensuite, avec l'exposition des artistes amateurs de la CCVA ; « Artistes d'un jour » installés salle de la Fraternelle pour la partie peinture, avec Claire Valentin comme invitée d'honneur et salle de la Cave pour la mosaïque, la broderie, le maquettisme. Enfin, la musique avec le concert du groupe « Symphony Gospel » à l'église de Jouy le Potier le dimanche à 16 heures. L'inauguration aura lieu le samedi à 17h30.

M. Billiot demande des précisions sur le choix des artistes et notamment sur le refus d'accueillir un artiste professionnel de BD habitant à Jouy. Mme Bourgoïn précise que cette personne n'a pas été refusée mais qu'elle a décidé de ne plus participer à la manifestation car il lui a été interdit de faire des ventes. En effet cette personne a proposé une séance de dédicaces avec une vente de ses BD au prix de revient. Pour Mme Bourgoïn cela est une animation et non une activité strictement marchande. Cependant la commission majoritairement a souhaité revenir à l'esprit d'origine de la manifestation « Artiste d'un jour » à savoir permettre la promotion et la découverte des artistes amateurs de notre territoire et cela sans activité de vente. Mme Bureau défend cette position et reconnaît que ces dernières années il y a eu une dérive vers un « marché ».

Mme Bourgoïn annonce aussi le « festival de rue » qui aura lieu le 4 juillet.

A partir de 10h00 des échassiers et comédiens bateleurs de la compagnie *Krizo théâtre* investiront tour à tour les bourgs des 5 communes pour interpeler les passants et les inciter à venir découvrir les différentes manifestations prévues l'après-midi sur Cléry-St-André.

A partir de 15h30 à Cléry-Saint-André différentes animations auront lieu :

* Déambulation musicale par D'ixie et d'ailleurs au départ du parvis de la Basilique

Cette fanfare de poche composée de 7 musiciens très influencés par la musique et les sons de la Nouvelle Orléans emmènera le public dans les rues de la commune dans une déambulation acousticoludique agrémentée de chorégraphies et d'improvisations débridées.

* Casrolparc par la Compagnie DUT - rue du Cloître

Premier mini-parc itinérant, cet espace ludique et sonore pour petits et grands a été entièrement réalisé à partir d'objets usuels de récupération, essentiellement des casseroles et autres ustensiles de cuisine. Le public pourra venir s'essayer à plus d'une vingtaine d'attractions « délirantes » : faire du tricycle « moules-frites » ou « cuisson des pâtes », jouer d'une batterie de 200 casseroles, vous mesurer au « baby-food » ou au « puissance 4-membert », jouer au « basket laitue » et écouter des « chansons casrols »...

* Performance artistique : décoration au sol par *Alexis Chopin* - Place de Gaulle

Venez découvrir cet artiste spécialiste du « street art », qui pour l'occasion, apportera à la place de Gaulle une touche moderne et colorée en proposant des créations éphémères : dessins à la craie et au pastel.

* Atelier graffiti par *Alexis Chopin* - Place de Gaulle

Au gré de la déambulation, découverte de réalisations plastiques créées par les enfants des écoles et du collège (totems, mosaïques inspirées de l'artiste urbain Space Invader ...)

M. Courtois présente le programme des « randonnées estivales du Val d'Ardoux » proposé par l'office de tourisme sur le thème des artisans et métiers d'Art :

* A Dry, le mercredi 8 juillet : visite de l'entreprise « AC2M », chaudronnerie, métallerie, avec Aurélien COUDRAT. Départ à 18h du parking route de Meung.

* A Mézières lez Cléry le mercredi 22 juillet : visite de l'atelier de patine de meubles avec Alexandra BAUDIN. Départ à 18h, devant la mairie.

* A Mareau aux Prés le mercredi 5 août : visite de l'entreprise « MDS », spécialisée dans le décor adhésif avec Dominique MILCENT. Départ à 18h devant la Halle.

* A Cléry Saint André le mercredi 12 août : visite de « l'atelier d'Hélène » avec Philippe BRETON, fleuriste. Départ à 18h, de l'office de tourisme.

* A Jouy le Potier le mercredi 26 août : visite de l'atelier de tapisserie « Au K'Piton », avec Karen GARCIA. Départ à 18h du local des Champs Bretons.

Comme l'année dernière une 6^{ème} randonnée est proposée pour découvrir le sentier des Isles, en compagnie d'un naturaliste de Loiret Nature Environnement, le mercredi 29 juillet.

* Commission Actions sociales

M. Courtois informe de la création d'une nouvelle plaquette présentant tous les modes d'accueil sur la CCVA. Il informe de la très bonne fréquentation des ateliers du Relais Petite Enfance par les assistantes maternelles. En effet, 28 d'entre elles, sur les 69 exerçant sur notre territoire, fréquentent régulièrement le service. La fréquentation moyenne par atelier oscille entre 30 à 40 personnes en tenant compte des assistantes maternelles et des enfants. Aussi, l'animatrice du Relais petite enfance a fait part de la difficulté à proposer des ateliers de qualité avec une telle fréquentation. La commission actions sociales a décidé que la participation à ces ateliers du jeudi matin se ferait désormais sur inscription à partir de septembre. Les assistantes maternelles vont être invitées à une réunion d'information qui aura lieu le 2 juillet à 20h à l'Espace Ardoux à Cléry.

* circuits de randonnée

Mmes Ségura et Colas signalent que le circuit pédagogique des Isles est envahi par la végétation donc très difficilement praticable. M. Hauchecorne fera le point avec les agents de Mareau pour y remédier.

Mme Coroleur rappelle que l'entretien des circuits de randonnée incombe aux communes et le balisage à la CCVA. Elle informe que l'agent technique de la CCVA accompagné d'une personne de chaque commune vont refaire, d'ici l'été, le balisage peinture des circuits de randonnée.

Prochaines manifestations et réunions :

* Commission Environnement : mercredi 24 juin à 18h à Mézières

* Commission Travaux- Entretien des bâtiments : jeudi 25 juin à 18h à Jouy

* Conseil communautaire : 9 juillet à 18h30 à cléry

* Réunion avec les assistantes maternelles : 2 juillet à 20h à l'espace d'Ardoux à Cléry.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

Fait à Cléry Saint André, le 26 juin 2015
Bertrand HAUCHECORNE, Président

